

PRESENTATION DU REGIME DE RETRAITE ADDITIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE : RAFP

Le régime de retraite additionnelle de la Fonction Publique est un régime obligatoire, par points, institué au bénéfice des fonctionnaires (titulaires et stagiaires) de l'État (civils et militaires), territoriaux et hospitaliers, ainsi que des magistrats. Il concerne environ 4,5 millions d'agents.

Ce régime permet le versement en plus de la pension principale d'une prestation additionnelle de retraite prenant en compte les primes et rémunérations accessoires versées aux fonctionnaires au cours de leur période d'activité.

Le régime a été instauré par la loi Fillon de 2003 portant réforme des retraites et est opérationnel depuis le 01 janvier 2005.

Son fonctionnement est simple:

1. L'employeur déclare les cotisations de ses agents(le taux de cotisation étant réparti à parts égales entre l'agent, 5%, et l'employeur, 5%) calculées sur leurs rémunérations accessoires dans la limites de 20% du traitement indiciaire brut.
2. Ces rémunérations sont ensuite transformées en points qui, multipliés par la valeur de service du point, donnent le montant de la prestation perçue par l'agent.

Dès la création du régime, le conseil d'administration a souhaité concrétiser sa responsabilité fiduciaire vis à vis des fonctionnaires cotisants bénéficiaires.

Il a ainsi élaboré une démarche ambitieuse pour mettre en œuvre une politique d'investissement socialement responsable (ISR), fondée sur les valeurs du service public.

Elle tient compte de critères sociaux, environnementaux et de bonne gouvernance pour l'ensemble des placement du RAFP.

Le conseil d'administration définit chaque année les paramètres techniques du régime et fixe également les orientations générales de la politique de placement des provisions du régime.

La caisse des dépôts lui apporte des prestations opérationnelles. En effet, la gestion administrative du régime a été confiée à la CDC, sous l'autorité et le contrôle du conseil d'administration de l'ERAFP.

Le RAFP est un régime qui a placé l'équité entre les générations au cœur de sa gouvernance. A terme, il deviendra un investisseur très important puisqu'à pleine charge, il devrait gérer environ 100 milliards d'euros.